



**COLLÈGE
MONTMORENCY**

**POLITIQUE
D'INTERNATIONALISATION**

Novembre 2011



Préambule

Le gouvernement du Québec a adopté, en 2002, une stratégie québécoise d'internationalisation de l'éducation¹. Fondée sur les principes d'ouverture sur le monde et d'éducation dans une perspective mondiale et citoyenne (EPMC)², cette stratégie met de l'avant quatre axes d'intervention, nommément :

1. l'éducation et la formation;
2. la mobilité;
3. l'exportation du savoir-faire;
4. le rayonnement et le positionnement sur la scène internationale.

L'implantation de cette stratégie et les moyens qui y ont été associés ont permis au réseau des cégeps du Québec, avec l'appui de Cégep international, de prendre le virage de l'internationalisation et de se positionner comme acteur de premier plan en la matière.

Nourri par plus de 25 ans de projets novateurs, le Collège Montmorency a su développer une approche internationale axée sur des activités de sensibilisation, de formation, de mobilité, de partenariat et de coopération.

Dès 2001, le Collège s'est doté d'un « Cadre de gestion des interventions du Collège Montmorency dans le domaine international » (CGI)³ et a créé Montmorency international sous la responsabilité de la Direction des études, confirmant ainsi son engagement sur la voie de l'internationalisation de ses activités. À la suite d'une restructuration des services du Collège en 2009, Montmorency international relève désormais de la Direction générale.

Par cette politique⁴, le Collège souhaite mettre en place « un processus d'intégration des dimensions internationale et interculturelle dans l'enseignement, la recherche et les services éducatifs »⁵ afin de favoriser l'ouverture aux réalités internationales de la communauté montmorencienne et de la collectivité de Laval.

Le lexique utilisé est défini en page 9 de la présente politique.

Champ d'application

La présente politique s'applique à tous les membres du personnel (employés de soutien, professeurs, professionnels et cadres) et toute la communauté étudiante dans le cadre des activités et des projets internationaux du Collège Montmorency.

¹ Gouvernement du Québec, *Pour réussir l'internationalisation de l'éducation, une stratégie mutuellement avantageuse*, ministère de l'Éducation, 2002.

² Lessard C., Desroches F., Ferrer C., « Pour un monde démocratique : l'éducation dans une perspective planétaire ». *Revue des sciences de l'éducation*, vol.23 (1), pp.3-7, 1997.

³ Collège Montmorency, *Cadre de gestion des interventions du Collège Montmorency dans le domaine international*, adopté à la réunion du Comité exécutif tenue le 9 mai 2001.

⁴ La présente politique s'inspire de politiques adoptées par d'autres institutions collégiales québécoises.

⁵ Jane Knight, American Council on Education, 1994.

Principes directeurs

La présente politique s'inscrit dans le **Projet éducatif du Collège**⁶, qui précise que sa mission éducative se poursuit sur la base des principes et à la lumière des finalités qui suivent :

- l'ouverture aux réalités internationales par l'implication concrète des étudiantes et des étudiants et du personnel dans des échanges multiples et variés avec différents pays, peuples et cultures, dans un contexte de tolérance, de fraternité et de rapports mutuellement enrichissants;
- la sensibilisation aux impératifs du développement durable des ressources planétaires dans le meilleur intérêt des femmes et des hommes de tous les continents;
- le développement de la capacité à reconnaître et à apprécier, dans toute leur diversité, les héritages matériels, artistiques et spirituels de l'humanité.

La présente politique fait aussi directement écho à l'une des priorités de développement du Collège dans son **Plan stratégique 2007-2012**⁷ qui s'énonce ainsi :

- *L'internationalisation des activités éducatives* : Le Collège veut affirmer résolument son statut de collège ouvert sur le monde où, dans un contexte de mondialisation, la communauté étudiante et le personnel ont la possibilité de vivre des activités interculturelles, des projets d'études et d'échanges internationaux.

La présente politique se réalisera dans les limites des ressources disponibles. Sa mise en œuvre s'appuiera sur les principes d'internationalisation de l'éducation suivants :

- prendre appui sur l'expertise académique, éducative, communautaire et administrative du Collège et sur des partenariats permettant de développer de nouvelles expertises chez les étudiants et chez les partenaires;
- mettre à profit les diverses initiatives déjà existantes et encourager l'innovation et la créativité en matière d'internationalisation de la formation;
- favoriser la collaboration de tous les membres de la communauté collégiale et régionale;
- s'inscrire dans une perspective qui valorise la coopération et l'entraide entre les intervenants, la réciprocité, la solidarité internationale, la justice sociale, l'équité, le partage, la citoyenneté responsable et le développement durable;
- respecter le cadre légal et réglementaire qui régit l'établissement;
- assurer les obligations légales et morales du Collège notamment celles en matière de sécurité des participants.

⁶ Document adopté par le Conseil d'administration le 8 mai 2002.

http://www.cmontmorency.qc.ca/s_adm/projet_educatif_2002-05-08.pdf.

⁷ http://www.cmontmorency.qc.ca/images/stories/fichiers/plan_strat_develop_2007-2012.pdf.

Objectifs

La présente politique poursuit les objectifs suivants :

- stimuler l'apprentissage, la réussite scolaire et l'implication active des étudiantes et des étudiants;
- développer chez la population étudiante des compétences permettant de vivre et de travailler harmonieusement dans un contexte multiculturel;
- contribuer à la formation du plus grand nombre possible de citoyennes et de citoyens ouverts sur le monde, socialement responsables et capables de s'engager dans un environnement mondialisé et interdépendant;
- favoriser le dialogue, l'échange, la compréhension, le respect de l'autre et l'engagement, tant lors des interventions de formation que de l'ensemble des activités du Collège;
- œuvrer au développement de l'expertise et des compétences de tout le personnel du Collège;
- contribuer au développement socio-économique de la collectivité locale et régionale visées par les projets;
- partager son expertise avec d'autres populations à l'extérieur des frontières du Québec;
- mettre de l'avant la complémentarité entre les communautés et les institutions du Nord et du Sud en favorisant les échanges équitables et solidaires.
- assurer le rayonnement du Collège ainsi que le positionnement international du système d'enseignement supérieur collégial du Québec.

Mise en œuvre

Selon le contexte et les ressources disponibles, le Collège Montmorency entend agir selon les quatre axes d'intervention suivants :

1. L'éducation et la formation

- Favoriser l'insertion d'éléments reliés aux dimensions internationale et interculturelle dans les programmes d'études de la formation régulière et de la formation continue;
- Encourager le perfectionnement du personnel et soutenir la participation aux activités, aux associations et aux organismes dont les objectifs sont pertinents à l'internationalisation de la formation;
- Favoriser la participation du personnel pour la planification et la réalisation des projets à caractères international et interculturel;
- Mettre à contribution la diversité culturelle des étudiants et du personnel du Collège et encourager leur intégration dans l'ensemble des activités de l'institution;
- Initier les participants à des activités de sensibilisation aux relations interculturelles et aux réalités internationales.

2. La mobilité étudiante et professionnelle

- Soutenir le personnel du Collège dans la préparation des séjours à caractère pédagogique hors Québec;
- Favoriser la collaboration avec des partenaires hors Québec;
- Offrir l'encadrement adéquat aux participants de la communauté montmorencienne avant leur départ, durant leur séjour et à leur retour des stages à l'étranger; et lors de la réalisation des différentes stratégies de financement des activités hors Québec ;
- Assurer le recrutement et l'accueil des étudiants internationaux en favorisant leur admission dans des programmes d'études non offerts dans leur pays ou à une formation et des compétences utiles à ce pays;
- Mettre en place des processus d'intégration des étudiants internationaux.

3. La coopération

- Développer et maintenir des associations et des partenariats stratégiques;
- Répondre à des appels d'offres de projets internationaux, élaborer des projets et stimuler les initiatives permettant la réalisation de projets de coopération internationale;
- Stimuler la participation du personnel aux projets de coopération internationale;
- Mettre en œuvre des projets de coopération axés sur la solidarité internationale, favorisant le partage d'expertise entre les intervenants et la complémentarité des savoir-faire.

4. Le rayonnement et le positionnement

- Prendre part à des activités dans la communauté locale, afin de faire rayonner le Collège et son expertise internationale et interculturelle;
- Adhérer et participer activement aux activités des organismes locaux, nationaux et internationaux œuvrant dans le domaine de l'internationalisation de l'éducation et faire connaître cette participation.

Rôles et responsabilités

La **Direction générale** du cégep est responsable de l'application de la présente politique. La mise en œuvre de la politique relève de la responsabilité partagée de l'ensemble des instances du Collège, en fonction de leur mandat spécifique.

La **Direction des études** favorise l'enrichissement des programmes de formation en matière d'internationalisation et d'éducation interculturelle, avec la collaboration des départements et des professeures et professeurs. Elle valide les éléments pédagogiques des projets qui lui sont soumis. Elle consulte la Commission des études sur une base régulière.

La **Direction du service de la formation continue** favorise l'enrichissement de ses programmes de formation en matière d'internationalisation et d'éducation interculturelle, avec la collaboration des départements, des services et des professeures et professeurs. Elle valide les éléments pédagogiques des projets qui lui sont soumis.

La **Direction du service des affaires étudiantes et des services à la communauté** est responsable des projets parascolaires internationaux. Elle est également responsable des activités parascolaires d'animation et de sensibilisation du milieu en matière d'éducation internationale et interculturelle. Elle a la responsabilité d'accueillir et d'intégrer les étudiants internationaux. Finalement, elle supervise la gestion financière des projets sous sa responsabilité.

Les départements ou les services apportent, en fonction de leur expertise et de leurs responsabilités, une contribution à la préparation et à la réalisation des interventions du Collège dans le domaine international. Ils approuvent les projets qui leur sont soumis en regard de leurs ressources et de leurs objectifs.

Les **porteurs de projets** présentent à leurs départements ou services la description écrite de leurs projets. Ils planifient, encadrent et coordonnent les projets à toutes les étapes de leur réalisation.

Montmorency international collabore au développement et à la gestion de la mobilité étudiante et professionnelle. Il est responsable de l'évaluation de la gestion des risques de tous les projets hors Québec et offre un appui logistique aux porteurs de projets. De plus, il met en œuvre les projets de coopération du Collège. Il est responsable des communications avec les divers partenaires et bailleurs de fonds pour les projets sous sa responsabilité. Finalement, il favorise le rayonnement du Collège en matière d'internationalisation de l'éducation en diffusant l'information relative aux projets internationaux et en représentant le Collège dans différentes organisations locales, nationales et internationales.

La **Direction des services financiers** assure le suivi administratif et le respect des normes comptables pour l'ensemble des projets en collaboration avec les départements et services concernés.

La **Direction des ressources humaines** collabore avec les individus et les services à l'organisation d'activités de perfectionnement favorisant l'implantation et la mise en œuvre de la présente politique. Elle collabore également à la mobilité professionnelle et aux projets de coopération en assurant un suivi administratif des dossiers du personnel du Collège participant à ces activités.

La **Direction des affaires corporatives et des communications** collabore aux activités de communication qui visent à faire rayonner le Collège et son positionnement international.

Dispositions finales

La présente politique a été adoptée par le Conseil d'administration le 23^e jour de novembre 2011 et entre en vigueur le jour de son adoption.

La présente politique abroge toute entente, procédure ou politique sur l'internationalisation adoptée antérieurement.

Cette politique sera l'objet d'un processus de révision périodique. Un bilan de son application sera dressé tous les cinq ans pour en permettre une évaluation en profondeur.

Définitions

Aux fins de la présente politique, les définitions suivantes sont adoptées :

Coopération internationale : Toute activité d'échange d'expertise en matière de services éducatifs incluant l'appui institutionnel et le développement des capacités.

Développement durable : Mise en œuvre d'activités et d'interventions qui visent à répondre aux besoins présents des individus et des collectivités, sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs⁸.

Éducation dans une perspective mondiale et citoyenne (EPMC) : Perspective (et non un objet d'apprentissage) qui sous-tend, influence et harmonise les processus d'enseignement et d'apprentissage dans les collèges tout en permettant aux étudiants d'étudier, de développer une connaissance critique et de comprendre les enjeux planétaires de manière à ce qu'ils puissent les aborder dans leurs milieux. Elle favorise l'adoption de valeurs axées sur le respect de l'environnement, l'interdépendance mondiale, la justice sociale pour tous les peuples, la paix, les droits de la personne et des processus de développement économique, social et culturel qui profitent à tous⁹.

Exportation du savoir-faire : Activités de transfert de savoir-faire et d'exportation de services éducatifs, incluant l'appui institutionnel et le développement des capacités vers des populations des pays en développement¹⁰.

Interculturel : Qui concerne les contacts entre différentes cultures ethniques, sociales, etc.¹¹.

Internationalisation de l'éducation : «... un processus d'intégration des dimensions internationale et interculturelle dans l'enseignement, la recherche et les services éducatifs rendus par l'État, les établissements d'enseignement et les organismes et entreprises de ce secteur »¹².

Mobilité étudiante : Processus d'échanges à l'aide de participation à des stages de toute nature, crédités ou non, tant en milieu de travail que dans un établissement partenaire. Les mécanismes de mobilité peuvent comprendre des stages d'observation et de sensibilisation, des stages de solidarité ou de coopération internationale et des séjours linguistiques¹³.

Mobilité professionnelle : Processus de mobilité permettant à des professeures et des professeurs d'enrichir leurs connaissances, leur expérience et leurs pratiques, tant sur le plan disciplinaire que pédagogique, grâce à la réalisation d'un court séjour de ressourcement, d'enseignement ou de recherche à l'étranger¹⁴.

Multiculturalisme : Coexistence de plusieurs cultures dans une société, un pays¹⁵.

Solidarité internationale : Volonté collective et commune de changer des inégalités, des injustices, des déséquilibres entre certains pays¹⁶.

⁸ Organisation des Nations unies, *Rapport Brundtland*, 1987.

⁹ Lessard C., Desroches F., Ferrer C., « Pour un monde démocratique : l'éducation dans une perspective planétaire ». *Revue des sciences de l'éducation*, vol. 23 (1), pp.3-7, 1997.

¹⁰ Cégep international, op. cit.

¹¹ Dictionnaire Larousse 2010. <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/multiculturalisme/53167>.

¹² Jane KNIGHT, « Internationalisation : Elements and Checkpoints », Bureau canadien de l'éducation internationale (BCEI), Ottawa, 1994.

¹³ Cégep international, op. cit.

¹⁴ Cégep international, op. cit.

¹⁵ Dictionnaire Larousse 2010. <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/interculturel>.

¹⁶ Carrefour de la solidarité internationale de Sherbrooke, <http://www.csisher.com/desjeunesenaction/solidariteinternationale/definition.html>